

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 13 avril 2026
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Onze (11) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 9 mars 2026.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 7 avril 2026.
6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Comité plénier du 16 mars 2026.
 - 6.2 Comité plénier du 23 mars 2026.

7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Modification à l'arrêté procédural.
 - 7.1.1 Lecture intégrale de l'arrêté 045-05-2023.
 - 7.1.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 045-05-2023.
 - 7.2 Modification au Plan rural – Réduction du nombre de stationnements.
 - 7.2.1 Lecture intégrale de l'arrêté 030-30-2019.
 - 7.2.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-30-2019.
 - 7.3 Modification au Plan rural – Garage de mécanique léger et lourd.
 - 7.3.1 Lecture intégrale de l'arrêté 030-31-2019.
 - 7.3.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-31-2019.
 - 7.4 Modification au Plan rural – Dimension des lots pour des habitations bifamiliales et multifamiliales.
 - 7.4.1 Audiences publiques.
 - 7.4.2 Première lecture de l'arrêté 030-32-2019.
 - 7.4.3 Deuxième lecture de l'arrêté 030-32-2019.
 - 7.5 Modification au Plan rural – Zones de protection des terres humides.
 - 7.5.1. Recommandation de la CSRPA.
 - 7.5.2 Publication d'avis selon l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme.
 - 7.6 Modification au Plan rural – Nombre de bâtiments principaux en zone RC.
 - 7.6.1. Recommandation de la CSRPA.
 - 7.6.2 Publication d'avis selon l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme.
 - 7.7 Demandes d'autorisation – Article 98 du Plan rural.
 - 7.7.1 NID 20161683, chemin Mariette.
 - 7.7.2 NID 20301339, allée Monica.
 - 7.7.3 NID 20764106, chemin du Loup Marin.
 - 7.8 Arrêté portant sur la fermeture d'une section de la rue Poirier.
 - 7.8.1 Première lecture de l'arrêté 059-00-2026.
 - 7.8.2 Deuxième lecture de l'arrêté 059-00-2026.
 - 7.9 Approbation d'un lotissement avec un terrain d'utilité publique – Lotissement Tracadie.
 - 7.10 Arrêté portant sur la fermeture d'une section d'un chemin d'accès (NID 20853735).
 - 7.10.1 Première lecture de l'arrêté 060-00-2026.
 - 7.10.2 Deuxième lecture de l'arrêté 060-00-2026.
 - 7.11 Approbation d'un lotissement avec un terrain d'utilité publique – Lotissement Tracadie.
 - 7.12 Vente d'un terrain dans le parc industriel.
 - 7.13 Offre de service professionnel en architecture.
 - 7.14 Approbation d'un lotissement avec rue publique et servitude municipale – Lotissement Christian Brideau, René Brideau & Tanya Vienneau.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : no 1 à no 27.
 - 9.2 Correspondances reçues : no 1 à no 13.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.

12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2026-087

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 7.14 « Approbation d'un lotissement avec rue publique et servitude municipale - Lotissement Christian Brideau, René Brideau & Tanya Vienneau ».

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 9 mars 2026.

Résolution 2026-088

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 mars 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Réunion extraordinaire du 7 avril 2026.

Résolution 2026-089

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 7 avril 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Comité plénier du 16 mars 2026.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.2 Comité plénier du 23 mars 2026.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Modification à l'arrêté procédural.

7.1.1 Lecture intégrale de l'arrêté 045-05-2023.

Résolution 2026-090

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE l'arrêté no 045-05-2023 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 045-05-2023.

Résolution 2026-091

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 045-05-2023 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.1.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 045-05-2023.

Résolution 2026-092

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 045-05-2023 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la troisième lecture par son titre de l'arrêté 045-05-2023.

7.2 Modification au Plan rural – Réduction du nombre de stationnements.

7.2.1 Lecture intégrale de l'arrêté 030-30-2019.

Résolution 2026-093

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'arrêté no 030-30-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 030-30-2019.

Résolution 2026-094

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 030-30-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.2.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-30-2019.

Résolution 2026-095

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'arrêté no 030-30-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la troisième lecture par son titre de l'arrêté 030-30-2019.

7.3 Modification au Plan rural – Garage de mécanique léger et lourd.

7.3.1 Lecture intégrale de l'arrêté 030-31-2019.

Résolution 2026-096

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'arrêté no 030-31-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 030-31-2019.

Résolution 2026-097

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 030-31-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.3.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-31-2019.

Résolution 2026-098

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Guy Basque

QUE l'arrêté no 030-31-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la troisième lecture par son titre de l'arrêté 030-31-2019.

7.4 Modification au Plan rural – Dimension des lots pour des habitations bifamiliales et multifamiliales.

7.4.1 Audiences publiques.

Le maire informe le public qu'en date du 10 avril 2026 et après des avis publics sur les médias sociaux de la municipalité, la municipalité n'a pas reçu de commentaires écrits sur la présente demande de modification au zonage.

7.4.2 Première lecture de l'arrêté 030-32-2019.

Résolution 2026-099

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolan Thomas

QUE l'arrêté no 030-32-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la première lecture par son titre de l'arrêté 030-32-2019.

7.4.3 Deuxième lecture de l'arrêté 030-32-2019.

Résolution 2026-100

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'arrêté no 030-32-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la deuxième lecture par son titre de l'arrêté 030-32-2019.

7.5 Modification au Plan rural – Zones de protection des terres humides.

7.5.1 Recommandation de la CSRPA.

Le maire fait la lecture de la recommandation du Comité de révision de la planification de la CSRPA.

Résolution 2026-101

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolan Thomas

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant une demande de modification au Plan rural dans le but de modifier le zonage de certains terrains municipaux afin d'y créer des zones de protection des terres humides.

ADOPTÉE

7.5.2 Publication d'avis selon l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme.

Résolution 2026-102

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire une modification au Plan rural et que cette demande a pour but de modifier le zonage de certains terrains municipaux afin d'y créer des zones de protection des terres humides.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19 prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification au Plan rural;
- b) le greffier municipal se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au lundi 8 juin 2026 en la salle du conseil municipal de Tracadie, N.-B. à 19h00.

ADOPTÉE

7.6 Modification au Plan rural – Nombre de bâtiments principaux en zone RC.

7.6.1 Recommandation de la CSRPA.

Le maire fait la lecture de la recommandation du Comité de révision de la planification de la CSRPA.

Résolution 2026-103

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Yolan Thomas

QUE le conseil municipal n'accepte pas la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant une demande de modification au Plan rural dans le but de permettre l'aménagement de plusieurs bâtiments principaux sur un même terrain situé en zone RC (résidentielle multifamiliale).

9 OUI

1 NON

ADOPTÉE

Résolution 2026-104

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE dans le cadre de la modification au Plan rural afin de permettre l'aménagement de plusieurs bâtiments principaux sur un même terrain situé en zones RC, RD, C1, C2 et INS, le conseil municipal accepte d'ajouter dans l'arrêté les normes de règlements proposés par l'équipe du Service d'urbanisme de la CSRPA.

ADOPTÉE

7.6.2 Publication d'avis selon l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme.

Résolution 2026-105

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Dianna May Savoie

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire une modification au Plan rural et que cette demande a pour but de permettre l'aménagement de plusieurs bâtiments principaux sur un même terrain situé en zone RC (résidentielle multifamiliale).

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19 prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification au Plan rural;
- b) le greffier municipal se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au lundi 8 juin 2026 en la salle du conseil municipal de Tracadie, N.-B. à 19h00.

ADOPTÉE

7.7 Demandes d'autorisation – Article 98 du Plan rural.

7.7.1 NID 20161683, chemin Mariette.

Résolution 2026-106

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolán Thomas

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20161683 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir y permettre l'aménagement d'un nouveau bâtiment (chalet) et dont l'accès se fait par un chemin privé intitulé chemin Mariette à Haut-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du Comité plénier, le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20161683 et situé sur un chemin privé intitulé chemin Mariette à Haut-Sheila.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du Plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé aux normes de la municipalité ou en aménageant un cul-de-sac à la satisfaction du Service municipal d'ingénierie et des infrastructures.

9 OUI
1 NON

ADOPTÉE

7.7.2 NID 20301339, allée Monica.

Résolution 2026-107

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Chantal Mazerolle

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20301339 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir y permettre l'aménagement d'un nouveau bâtiment (chalet) et dont l'accès se fait par un chemin privé intitulé allée Monica à Pont-LaFrance.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du Comité plénier, le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20301339 et situé sur un chemin privé intitulé allée Monica à Pont-LaFrance.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du Plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé aux normes de la municipalité ou en aménageant un cul-de-sac à la satisfaction du Service municipal d'ingénierie et des infrastructures.

ADOPTÉE

7.7.3 NID 20764106, chemin du Loup Marin.

Résolution 2026-108

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20764106 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la reconstruction d'un chalet qui a été détruit dans un incendie ainsi que pour aménager un nouveau pavillon jardin et dont l'accès se fait par un chemin privé intitulé chemin du Loup Marin à Petit-Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du Comité plénier, le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20764106 et situé sur un chemin privé intitulé chemin du Loup Marin à Petit-Tracadie.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du Plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé aux normes de la municipalité avec un cul-de-sac à la satisfaction du Service municipal d'ingénierie et des infrastructures.

ADOPTÉE

7.8 Arrêté portant sur la fermeture d'une section de la rue Poirier.

7.8.1 Première lecture de l'arrêté 059-00-2026.

Résolution 2026-109

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 059-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section de la rue Poirier » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la première lecture par son titre de l'arrêté 059-00-2026.

7.8.2 Deuxième lecture de l'arrêté 059-00-2026.

Résolution 2026-110

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 059-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section de la rue Poirier » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la deuxième lecture par son titre de l'arrêté 059-00-2026.

7.9 Approbation d'un lotissement avec un terrain d'utilité publique – Lotissement Tracadie.

Résolution 2026-111

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Yolán Thomas

QUE conformément à l'article 88 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal donne son assentiment au projet de lotissement Tracadie avec un terrain d'utilité publique.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE le greffier municipal signe et appose le sceau de la municipalité sur le plan de lotissement.

ADOPTÉE

7.10 Arrêté portant sur la fermeture d'une section d'un chemin d'accès (NID 20853735).

7.10.1 Première lecture de l'arrêté 060-00-2026.

Résolution 2026-112

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE l'arrêté no 060-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section d'un chemin d'accès (NID 20853735) » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la première lecture par son titre de l'arrêté 060-00-2026.

7.10.2 Deuxième lecture de l'arrêté 060-00-2026.

Résolution 2026-113

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'arrêté no 060-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section d'un chemin d'accès (NID 20853735) » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la deuxième lecture par son titre de l'arrêté 060-00-2026.

7.11 **Approbation d'un lotissement avec un terrain d'utilité publique – Lotissement Tracadie.**

Résolution 2026-114

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Pierre Morais

QUE conformément à l'article 88 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal donne son assentiment au projet de lotissement Tracadie avec un terrain d'utilité publique.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE le greffier municipal signe et appose le sceau de la municipalité sur le plan de lotissement.

ADOPTÉE

7.12 **Vente d'un terrain dans le parc industriel.**

Résolution 2026-115

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Thérèse Brideau

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de l'entreprise Groupe Everest pour acquérir une parcelle de terrain dans le parc industriel de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité déclare une parcelle de terrain d'environ 4,12 hectares (lot 2024-2, lot 2024-3 et autre lot) sur le terrain municipal ayant NID 20434460 et situé dans le parc industriel de Tracadie comme étant excédentaire.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de vendre ladite parcelle de terrain à l'entreprise Groupe Everest pour un montant d'un dollar (1 \$).

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE cette vente est conditionnelle à ce qu'une entente soit signée entre la municipalité et l'entreprise Groupe Everest pour y inclure les conditions d'utilisation et de construction et que tous les frais juridiques et d'arpentage seront la responsabilité de l'acheteur.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'entreprise devra respecter le plan de site proposé et que la municipalité puisse avoir un droit de premier refus advenant la vente d'une partie ou de l'entièreté de la parcelle achetée.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'entente soit d'une durée de deux (2) ans et que si, après deux (2) ans, il n'y a pas de construction de bâtiment sur ladite parcelle du terrain identifiée par le NID 20434460, celle-ci devra revenir à la municipalité.

ADOPTÉE

7.13 Offre de service professionnel en architecture.

Résolution 2026-116

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du Comité plénier, le conseil municipal accepte l'offre de service professionnel de la firme d'architecture Quanta Architecture Inc d'un montant de 48 500 \$ plus TVH dans le cadre de la préparation de plans architecturaux pour un projet hôtelier.

ADOPTÉE

7.14 Approbation d'un lotissement avec rue publique et servitude municipale - Lotissement Christian Brideau, René Brideau & Tanya Vienneau.

Résolution 2026-117

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE conformément à l'article 88 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal donne son assentiment au projet de lotissement Christian Brideau, René Brideau & Tanya Vienneau avec une rue publique et une servitude de services municipaux.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE le greffier municipal signe et appose le sceau de la municipalité sur le plan de lotissement suite à la confirmation par le Service d'ingénierie et des infrastructures que la rue publique a été aménagée aux normes municipales.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune.

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 27.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 13.

Reçues : 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12.

Pour information.

No. 1 - Ministère des Transports et de l'Infrastructure – Réponse à la lettre du 6 janvier 2026 - Rue future sur l'allée Eric à Losier Settlement (permettre une rue de 20 mètres au lieu de 24 mètres).

Résolution 2026-118

Proposé par Yolan Thomas

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE la présente correspondance soit apportée à la prochaine réunion du Comité plénier.

ADOPTÉE

No. 2 - Citoyen – Demande de modification de l'arrêté de zonage concernant les chenils.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 3 - Citoyen - Demande pour annuler l'arrérage de son compte de taxe eau et égout.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 11 - J.L. Breau Crane Rentals – Demande d'acquisition de deux (2) terrains dans le parc commercial.

Résolution 2026-119

Proposé par Yolan Thomas

Appuyé par Guy Basque

QUE la présente correspondance soit apportée à la prochaine réunion du Comité plénier.

ADOPTÉE

No. 13 - Citoyen – Opposition formelle à la vente du terrain au NID 20930277 sur la rue Laura.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Joanne Doiron félicite les trois écoles de danse de la municipalité qui ont participé à une compétition de danse à Moncton.

Résolution 2026-120

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Rita Benoit

QUE la municipalité envoie des lettres de félicitations aux trois écoles de danse de la municipalité qui ont participé à une compétition de danse à Moncton.

ADOPTÉE

- Le conseiller Yolane Thomas demande une mise à jour sur la demande de subvention auprès des gouvernements pour le projet d'un terrain de soccer synthétique. Le conseiller Thomas demande également pourquoi la municipalité a entrepris des travaux sur le projet où aura lieu l'aménagement du terrain de soccer synthétique.
- La conseillère Réaldine Robichaud demande d'apporter le dossier de la rénovation de l'aréna dans une prochaine réunion.

Résolution 2026-121

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QUE suite à la présentation du dossier de la rénovation de l'aréna municipal par un consultant, ledit dossier soit apporté à la prochaine réunion du Comité plénier.

ADOPTÉE

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucune.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Un citoyen fait des commentaires sur la demande de la municipalité pour que l'ancien champ de tir de Tracadie devienne une zone naturelle sans agriculture.

- Une citoyenne fait des commentaires sur des propos qui ont été dits par un conseiller municipal lors d'une réunion précédente.
- Un citoyen fait des commentaires concernant les bleuetières, l'épandage des pesticides et la coupe à blanc dans l'ancien champ de tir de Tracadie.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 20h15 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal